

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## CRIDON LYON

### Conditions d'utilisations de nos services

2

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| Recherche sur l'ensemble des bases CRIDON     | 2  |
| Dossier                                       | 3  |
| Traduction                                    | 3  |
| Assistance fiscale                            | 4  |
| Aquila Notariat                               | 5  |
| Consultation écrite – initiale 2 jours ouvrés | 7  |
| Consultation écrite – medium 5 jours ouvrés   | 8  |
| Consultation écrite – expert 3 à 4 semaines   | 10 |
| Consultation écrite – initiale 3 à 4 semaines | 11 |
| Consultation téléphonique                     | 12 |
| Consultation sur rendez-vous                  | 13 |
| Consultation sur rendez-vous téléphonique     | 14 |
| Commander de la documentation                 | 15 |
| Commander une consultation – Synthèse         | 17 |

### Conditions générales d'abonnement & d'utilisation du service CRID'ONLINE©

18

|                                                                                |    |
|--------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Préambule                                                                   | 19 |
| 2. Objet                                                                       | 19 |
| 3. Documents contractuels                                                      | 19 |
| 4. Durée                                                                       | 19 |
| 5. Description du service                                                      | 20 |
| 6. Conditions d'accès au service                                               | 20 |
| 7. Propriété intellectuelle – l'usage d'utilisation du service                 | 21 |
| 8. Modification des conditions initiales d'abonnement à la demande de l'abonné | 22 |
| 9. Evolutions du service                                                       | 22 |
| 10. Données à caractère personnel                                              | 22 |
| 11. Conditions financières                                                     | 22 |
| 12. Responsabilité                                                             | 23 |
| 13. Résiliation                                                                | 24 |
| 14. Dispositions diverses et élection de domicile                              | 24 |
| 15. Loi applicable – résolution amiable des litiges – juridiction compétente   | 24 |

### Conditions générales des prestations de formation

26

|                                                                                |    |
|--------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Inscription/commande d'une prestation de formation                          | 26 |
| 2. Confirmation d'inscription, programme, convention de formation, convocation | 27 |
| 3. Annulation                                                                  | 28 |
| 4. Tarifs – paiement                                                           | 29 |
| 5. Election de domicile                                                        | 30 |
| 6. Compétence – contestation                                                   | 30 |
| 7. Attestation de présence                                                     | 30 |
| 8. Confidentialité des données                                                 | 30 |
| 9. Handicap ou contraintes personnelles                                        | 31 |
| 10. Règlement intérieur                                                        | 31 |
| 11. Exhaustivité des engagements                                               | 31 |

# CONDITIONS D'UTILISATIONS DE NOS SERVICES

## CRIDON LYON

### RECHERCHE SUR L'ENSEMBLE DES BASES CRIDON

#### LE SERVICE

Vous recherchez une information susceptible d'avoir déjà fait l'objet d'une réponse, d'avoir déjà été traitée par le CRIDON LYON (plus de 50 000 questions archivées, Cahiers du CRIDON, Flashs infos, L'Essentiel, Fiches pratiques, etc.), un de ses partenaires (via l'offre CRID'ONLINE), vous pouvez utiliser notre méta-moteur multi sources.

#### BÉNÉFICES ATTENDUS

Vous obtenez des réponses à vos problématiques juridiques en ligne en un seul clic quel que soit l'heure, le jour ou le sujet.

#### AVERTISSEMENT

La base de consultations du CRIDON LYON en ligne, vous permet de profiter, grâce à son moteur de recherche, du savoir-faire de votre CRIDON.

Compte-tenu de l'obsolescence de plus en plus rapide du droit, il vous appartient de vous assurer de la validité juridique des solutions proposées à un instant de raison. Pour ce faire, il vous suffit de poser une question écrite ou téléphonique, afin d'être certain de la validité juridique de la solution.

#### COMMENT RECHERCHER SUR L'ENSEMBLE DES BASES CRIDON ?

- Assurez-vous d'être connecté à votre espace personnel (saisie et validation de vos identifiants et mot de passe).
- Utilisez la barre de recherche située en haut à droite de votre espace Mon CRIDON LYON. Indiquez directement vos mots clés séparés par des espaces, puis valider à l'aide de la loupe.
- Pour en savoir plus consultez nos tutoriels vidéo (<https://www.cridon-lyon.fr/tutoriel>).

The screenshot displays the 'mon CRIDON LYON' search interface. At the top, there is a search bar with the text 'usufruit successif' and a magnifying glass icon. Below the search bar, the results are organized into two columns. The left column, titled 'Résultats CRIDON LYON', shows three search results for 'usufruit successif'. Each result includes a question number, date, and a brief description of the query. The right column, titled 'Résultats CRID'ONLINE', features a promotional banner for 'Souscrire à CRID'ONLINE' and two articles: 'Analyse renouvelée de la donation d'usufruit successif' and 'Le traitement successoral d'un usufruit successif non dénoué'. The interface is clean and professional, with a blue and white color scheme.

### LE SERVICE

• La vocation du « Dossier » est de permettre au notaire d'être accompagné sur une problématique dépassant très largement le cadre d'une consultation orale ou écrite.

### LA SOLUTION ADAPTÉE POUR

- Vous avez besoin d'une expertise objective et chevronnée, le cas échéant multidisciplinaire.
- Vous avez besoin d'une réponse fiable et documentée pour permettre l'avancement ou le règlement d'un dossier complexe, par exemple un contentieux, une liquidation de divorce ou de succession complexe, un règlement de copropriété, stratégie de transmission patrimoniale, contrat complexe impliquant des collectivités locales...
- Vous ne disposez pas des ressources ou des compétences pour répondre à la problématique.

### BÉNÉFICES ATTENDUS

- Une alternative aux recours aux cabinets d'avocats.
- Une prestation mobilisable en amont ou en aval d'un dossier en cours.

### COMMENT ORGANISER UNE PRESTATION DE « DOSSIER » ?

- Téléphonez au 04 37 24 79 11 ouvert tous les jours de la semaine de 10h à 12h et de 14h à 17h afin d'exposer votre problématique ; le CRIDON LYON se rapprochera de vous à effet de convenir des modalités d'élaboration du devis à convenir.
- Au regard de la complexité de votre « Dossier », le cas échéant et des documents que vous nous aurez adressés, nous serons en mesure de vous chiffrer le temps nécessaire à son traitement.
- Les prestations de dossiers sont effectuées sur devis, au réel du temps passé, sur la base d'une estimation forfaitaire du nombre d'heures de travail.

La rémunération des interventions du service est établie d'après un taux horaire dépendant du profil des experts mobilisés, les frais de déplacement éventuels étant facturés en sus.

- Les factures sont établies au nom du notaire, ce dernier pouvant bien entendu demander à son client des honoraires au titre des prestations fournies.
- Une provision est demandée à l'ouverture du dossier et une facture est établie à l'achèvement de chaque prestation.

| EXPERTS<br>INTERLOCUTEURS                       | LIVRABLES                                                | DÉLAIS                       | COÛT               |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------|
| Juristes consultants et responsables de service | Une analyse complète écrite des problématiques soulevées | Un minimum de 3 à 4 semaines | Au réel, sur devis |

## TRADUCTION

### LE SERVICE

- La vocation du service « Traduction » est de vous permettre de traduire en français des documents en langue étrangère et vice-versa.
- Le notaire peut, en fonction de ses besoins, soit solliciter une simple traduction, soit une traduction assermentée réalisée par un traducteur habilité.
- Vous pouvez aussi demander une mise à disposition d'interprète(s).

- Ces traductions sont réalisées par des traducteurs ayant une compétence juridique.

## LA SOLUTION ADAPTÉE POUR

- Vous ne disposez pas des ressources ou des compétences pour effectuer une traduction.
- Prestation indispensable pour traiter notamment les successions internationales.

## BÉNÉFICES ATTENDUS

- Complément indispensable à la gestion des successions internationales ensuite de la mise en œuvre du Règlement succession internationale applicable depuis août 2015.
- Et les certificats établis par les confrères étrangers.

## COMMENT ORGANISER UNE TRADUCTION ?

- Pour toute demande de traduction ou de mise à disposition d'interprète(s), nous vous invitons à nous adresser un message à l'adresse [traduction@cridon-lyon.fr](mailto:traduction@cridon-lyon.fr), en n'omettant pas de nous joindre les documents à traduire.
- Merci aussi de nous préciser si vous avez besoin d'un traducteur assermenté.
- À réception nous vous adressons un devis gratuit. Le prix de la prestation prend en compte le volume d'informations, la spécificité de la langue, l'urgence de la réponse.
- L'acceptation du devis est prise en compte à réception du règlement correspondant intégral.
- La facture acquittée vous est adressée ; ce type de frais est refacturable à vos clients (anciennement Article 4).

| EXPERTS<br>INTERLOCUTEURS                    | LIVRABLES                       | DÉLAIS                               | COÛT                                                                                                                 |
|----------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réseau de traducteurs professionnels experts | Une traduction juridique fiable | En fonction de la nature du document | Au réel, sur devis selon le nombre de mots<br>Le devis prend en compte la nature assermentée ou non de la traduction |

## ASSISTANCE FISCALE

### LE SERVICE

- La vocation de l'Assistance fiscale est de vous conseiller, de manière confidentielle et en toute objectivité, dans la défense d'un client à l'occasion d'une procédure de contrôle diligentée par l'Administration fiscale ou en cas de réclamation d'impôts litigieux.
- Ces interventions sont susceptibles de s'appliquer également aux contrôles et aux redressements concernant les notaires eux-mêmes.
- Le service d'Assistance fiscale peut intervenir à tous les stades de la procédure : présentation des observations orales et écrites, rédaction des projets de réclamation et de mémoires, suivi des affaires devant les juridictions, etc.
- NB: hors questions d'évaluation des biens mobiliers et immobiliers.

## LA SOLUTION ADAPTÉE POUR

- Vous avez besoin d'une expertise objective et chevronnée.
- Vous avez besoin d'une réponse fiable et documentée pour permettre l'avancement ou le règlement d'un dossier complexe.
- Vous ne disposez pas des ressources ou des compétences pour répondre à la problématique.



## BÉNÉFICES ATTENDUS

- Un conseil fiable, documenté et personnalisé.
- Une expertise et une expérience reconnue et strictement confidentielle.

## COMMENT ORGANISER UNE PRESTATION D'ASSISTANCE FISCALE ?

- Pour toute demande d'Assistance fiscale, nous vous invitons à nous adresser un message à l'adresse [saf@cridon-lyon.fr](mailto:saf@cridon-lyon.fr) ou bien téléphonez au 04 37 24 79 11 ouvert tous les jours de la semaine de 10h à 12h et de 14h à 17h.
  - Les prestations d'Assistance fiscale sont effectuées sur devis, au réel du temps passé, sur la base d'une estimation forfaitaire du nombre d'heures de travail.
- La rémunération des interventions du service est établie d'après un taux horaire de 130 euros HT, les frais de déplacement éventuels étant facturés en sus.
- Les factures sont établies au nom du notaire, ce dernier pouvant bien entendu demander à son client des honoraires au titre des prestations fournies.
  - Une provision est demandée à l'ouverture du dossier et une facture est établie à l'achèvement de chaque prestation.

| EXPERTS INTERLOCUTEURS                          | LIVRABLES                                                          | DÉLAIS                         | COÛT               |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| Juristes consultants et responsables de service | Consultation écrite<br>Accompagnement tout au long de la procédure | Dépend de la procédure fiscale | Au réel, sur devis |

## AQUILA NOTARIAT : CONSEILS STRATEGIQUES ET JURIDIQUES

### LE SERVICE

- La vocation du service éponyme Transformation des Études est de vous accompagner dans les moments clés de la vie de l'Étude : création, cession/transmission, évaluation des structures juridiques, valorisation...
- Ce service est opéré conjointement par AVENIR NOTAIRE, filiale détenue à 100 % par le GIE CRIDON LYON, et des experts de la transformation des Études :
  - l'Étude Mattei et Associés, spécialisée dans le conseil opérationnel et les formalités auprès de ses pairs
  - le cabinet d'expertise comptable, Bourdalé Dufau, pour les questions financières et fiscales
  - de nombreux autres experts spécialisés en communication, marketing de l'offre, conduite du changement, accompagnement RH...

### LA SOLUTION ADAPTÉE POUR

- Vous vous posez des questions suite à l'arrivée de nouveaux notaires sur votre territoire ?
- Vous vous demandez comment résister et se différencier dans votre environnement concurrentiel ?
- Vous devez vous adapter à l'évolution des besoins de vos clients ?
- Vous souhaitez préparer en construire le futur de votre Étude, et le vôtre ?

## BÉNÉFICES ATTENDUS

- Une confidentialité strictement garantie
- Un accompagnement personnalisé et modulaire pour répondre à vos besoins réels
- La complémentarité et la transversalité d'experts renommés
- Une alternative aux cabinets de conseils et d'avocats non spécialisés dans le monde notarial.

La méthode AVENIR NOTAIRE d'accompagnement à la transformation des Études est conçue de manière modulaire et souple, afin de vous aider à élaborer le plan de transformation qui vous conviendra au mieux.

Généralement, notre démarche s'articule autour de 2 grandes phases :

1. La définition des objectifs à atteindre, c'est-à-dire établir la future organisation stratégique de votre Étude,
2. L'accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle, c'est-à-dire agir à vos côtés, pour votre compte, afin de mettre en œuvre le plan d'actions opérationnelles.

La première phase est obligatoire, c'est elle qui permettra de définir le périmètre des actions, mais la seconde reste à votre entière appréciation.

## **PHASE 1 : LES OBJECTIFS À ATTEINDRE**

Il s'agit de vous aider à effectuer le diagnostic stratégique de votre Étude afin de déterminer les orientations et arbitrages correspondant à vos besoins.

### **1. Consultation préalable**

Pour effectuer le diagnostic de votre situation de départ, qui permettra de déterminer ensuite ensemble des scénarii cibles, nous mettons en œuvre les étapes suivantes :

- a. Signature des accords de confidentialité
- b. Demande d'envoi de pièces utiles à l'analyse : DAP sur 3 ans, tableaux de bord, statuts et Kbis de l'Étude
- c. Réunion collégiale d'échanges, permettant de préciser les enjeux, les priorités, les contraintes, l'agenda potestatif et la gouvernance du projet.

### **2. Diagnostic de situation**

Pour donner suite à la réunion collégiale, les actions suivantes sont entreprises :

- a. Réunion téléphonique d'environ 1h30 avec le Cabinet d'expertise comptable dans le but d'approfondir d'éventuelles questions financières et fiscales et de préciser les scénarii comptables envisageables
- b. Réunion téléphonique d'environ 1h avec AVENIR NOTAIRE afin de préciser les questions en suspens
- c. Rédaction d'un plan stratégique et proposition de d'actions détaillées par AVENIR NOTAIRE.

## **PHASE 2 : ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE**

Pour la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions, notre proposition de valeur s'articule autour de deux axes :

1. Assistance à maîtrise d'œuvre : AVENIR NOTAIRE vous aide à coordonner et superviser les différents projets qui structureront votre Étude
2. Production opérationnelle : AVENIR NOTAIRE et ses partenaires réalisent tout ou partie des actions concrètes en relation avec la stratégie retenue.

### **1. Assistance à maîtrise d'œuvre**

Pour cet axe, AVENIR NOTAIRE soumet un devis détaillé selon le périmètre de la prestation attendue.

### **2. Production opérationnelle**

AVENIR NOTAIRE et ses partenaires réalisent pour votre compte des actions concrètes qui permettent de mener à bien la stratégie. En général, il s'agit d'accompagner les Études sur les grands axes opérationnels suivants :

- Formalités juridiques relatives au nouveau statut de l'Étude (OPM),
- Droit des sociétés et fiscalité,
- Comptabilité et équilibres financiers liés à la nouvelle structure,
- Accompagnement RH : organisation, social, formation, management,
- Stratégie, communication et marketing : cartographie et analyse du contexte territorial,

- Stratégie, communication et marketing : cartographie et analyse du contexte territorial, formalisation de la proposition de valeur de l'Étude, identité et supports de communication.

Pour ce second axe, les budgets sont déterminés au cas par cas selon les besoins identifiés pour chaque Étude.

Pour plus d'information, merci d'adresser un email à : [conseils@cridon-lyon.fr](mailto:conseils@cridon-lyon.fr)

| EXPERTS<br>INTERLOCUTEURS | LIVRABLES                                                                                                                                         | DÉLAIS                                                                            |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| notaires associés         | Analyse de situation financière<br>Réunion collective<br>Plan stratégique et plan d'actions détaillés<br>Feuille de route<br>Relevés de décisions | Entre 1 et 2 mois pour la phase 1<br>Phase 2, selon les actions à mettre en œuvre |

## CONSULTATION ÉCRITE - INITIALE 2 JOURS OUVRÉS

### LE SERVICE

- La vocation d'une réponse « Initiale » écrite est de permettre au notaire de disposer d'une réponse écrite dans un délai extrêmement court (sous 2 jours ouvrés), sous réserve de remplir les conditions.
- C'est une question simple qui aurait pu être posée par téléphone mais qui implique une réponse écrite.
- Le CRIDON LYON se réserve le droit de transformer la commande en produit « Medium » ou « Expert » dès lors que la question s'avère d'une complexité nécessitant notamment l'intervention de juristes consultants de différents domaines. Il en est également ainsi lorsque la question est accompagnée d'abondantes annexes nécessitant un examen préalable à la réponse.

### LA SOLUTION ADAPTÉE POUR

- Vous n'avez pas le temps de chercher la réponse à un problème a priori simple et/ou ne disposez pas d'une base documentaire adaptée vous permettant d'effectuer cette recherche.
- Vous avez besoin d'une réponse rapide pour permettre l'avancement d'un dossier plus complexe. Exemple : taux de TVA applicable à une typologie d'opération, validation de l'absence d'obligation de réaliser une formalité préalable...
- Vous êtes seul, ne disposant pas des ressources ou des compétences pour répondre à une question simple ou sur un domaine inconnu.

### BÉNÉFICES ATTENDUS

- Une réponse écrite fournie dans un délai extrêmement court, qui peut être adressée facilement à un tiers (client, confrère, avocat...).
- Une alternative au questionnement par téléphone, pour lequel il n'y a pas délivrance d'une consultation écrite.
- Une solution idéale en cas de situation de mobilité (mobile, tablette).

### COMMENT OBTENIR VOTRE RÉPONSE ?

S'agissant d'une commande « Initiale », la question posée ne doit pas proposer plusieurs hypothèses à traiter ou faire intervenir différentes matières du droit. C'est le meilleur moyen de vous assurer que vous avez choisi le mode de consultation le plus adapté à vos besoins.

- Assurez-vous d'être connecté à votre espace personnel CRIDON LYON (saisie et validation de vos identifiants et mot de passe).

- Choisissez le type de consultation qui vous convient.

1 choisir la matière (domaine du droit) afférant à votre question dans le menu déroulant (zone obligatoire).

2 puis choisissez une compétence (facultative).

3 renseignez la zone « objet de la question et/ou référence de dossier ».

Cette zone vous permet notamment d'indiquer les références de votre dossier Étude.

4 dans la zone votre question, il vous suffit de saisir votre question aussi simplement que vous le feriez dans un traitement de texte.

5 lorsque vous avez terminé, il vous suffit de cliquer sur le bouton envoyer ma question.

6 vous recevrez un accusé de réception de votre question par email.

7 si la question est transformée en un produit différent (« Medium » ou « Expert » par exemple), vous recevrez un message d'information au plus tard le lendemain matin. Vous recevrez en complément un nouvel email vous signifiant la date de mise à disposition de la consultation ainsi que le nom du juriste consultant en charge de votre consultation.

8 vous serez informé par email de la mise à disposition de votre consultation sur votre espace personnel accéder à mon compte, rubrique mes questions où elle sera désormais disponible en permanence, ainsi que les pièces jointes éventuelles.

9 vos questions sont aussi accessibles à toutes les personnes de l'Étude disposant d'un code d'accès (notamment via le moteur de recherche).

| EXPERTS INTERLOCUTEURS                          | LIVRABLES                                                                                                                                                                                 | DÉLAIS         | COÛT     |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------|
| Juristes consultants et responsables de service | Mise à disposition de la consultation écrite accompagnée des éventuelles annexes : par email et dans votre historique de consultation<br>Le notaire est informé par email de sa livraison | 2 jours ouvrés | 4 points |

## CONSULTATION ÉCRITE - MEDIUM 5 JOURS OUVRÉS

### LE SERVICE

La vocation d'une réponse écrite « Medium » est de permettre au notaire de disposer d'une réponse écrite dans un délai raisonnable (sous 5 jours ouvrés).

- Ce sont des problématiques de difficulté moyenne qui nécessitent un examen approfondi de la part des juristes consultants.

- Le CRIDON LYON se réserve le droit de transformer la commande en produit « Expert » dès lors que la question est d'une complexité nécessitant notamment l'intervention de juristes consultants de différents domaines.

Il en est également ainsi lorsque la question est accompagnée d'abondantes annexes nécessitant un examen préalable à la réponse.

### LA SOLUTION ADAPTÉE POUR

- Vous avez besoin d'une expertise pour trouver la réponse à une question suscitant des difficultés (interprétation, jurisprudence, position claire...).

- Vous avez besoin d'une réponse fiable et documentée pour permettre l'avancement d'un dossier plus complexe ou trancher une question.

- Vous ne disposez pas des ressources ou des compétences pour répondre à une question nouvelle, complexe ou portant sur un domaine inconnu.

## BÉNÉFICES ATTENDUS

- Une réponse écrite fournie dans un délai raisonnable, qui peut être adressée facilement à un tiers.
- Une solution idéale en cas de situation de mobilité (mobile, tablette).

## COMMENT OBTENIR VOTRE RÉPONSE ?

S'agissant d'une commande « Medium », la question posée peut proposer plusieurs hypothèses à traiter ou faire intervenir une expertise juridique approfondie. Pour les questions faisant intervenir plusieurs domaines du droit, la question « Expert » est vivement recommandée. C'est le meilleur moyen de vous assurer que vous avez choisi le mode de consultation le plus adapté à vos besoins.

- Assurez-vous d'être connecté à votre espace personnel CRIDON LYON (saisie et validation de vos identifiants et mot de passe).
- Choisissez le type de consultation qui vous convient.

1 choisir la matière (domaine du droit) afférant à votre question dans le menu déroulant (zone obligatoire).

2 puis choisissez une compétence (facultative).

3 renseignez la zone « objet de la question et/ou référence de dossier ».

Cette zone vous permet notamment d'indiquer les références de votre dossier Étude.

4 dans la zone votre question, il vous suffit de saisir votre question aussi simplement que vous le feriez dans un traitement de texte.

5 vous pouvez également joindre des pièces attachées si cela est nécessaire (5 documents maximum).

6 lorsque vous avez terminé, il vous suffit de cliquer sur le bouton envoyer ma question.

7 vous recevrez un accusé de réception de votre question par email.

8 si la question est transformée en un produit différent

(« Expert » par exemple), vous recevrez un message d'information au plus tard le lendemain matin. Vous recevrez en complément un nouvel email vous signifiant la date de mise à disposition de la consultation ainsi que le nom du juriste consultant en charge de votre consultation.

9 vous serez informé par email de la mise à disposition de votre consultation sur votre espace personnel accéder à mon compte, rubrique mes questions où elle sera désormais disponible en permanence, ainsi que les pièces jointes éventuelles.

10 vos questions sont aussi accessibles à toutes les personnes de l'Étude disposant d'un code d'accès (notamment via le moteur de recherche).

| EXPERTS<br>INTERLOCUTEURS                       | LIVRABLES                                                                                                                                                                                 | DÉLAIS         | COÛT     |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------|
| Juristes consultants et responsables de service | Mise à disposition de la consultation écrite accompagnée des éventuelles annexes : par email et dans votre historique de consultation<br>Le notaire est informé par email de sa livraison | 5 jours ouvrés | 6 points |



### LE SERVICE

- La vocation d'une réponse écrite « Expert » est de permettre au notaire de disposer d'une réponse écrite à une ou des questions très complexes (sous 3 à 4 semaines maximum).
- Ce sont des problématiques complexes ou très complexes qui nécessitent un examen approfondi de la part des juristes consultants, voire de plusieurs juristes consultants.
- Le CRIDON LYON se réserve le droit de transformer la commande en produit différent (« Rendez-vous », « Dossier » par exemple) dès lors que la question est d'une complexité nécessitant notamment l'intervention de juristes consultants de différents domaines. Il en est également ainsi lorsque la question est accompagnée d'abondantes annexes nécessitant un examen préalable à la réponse.

### LA SOLUTION ADAPTÉE POUR

- Vous avez besoin d'une expertise approfondie pour trouver la réponse à une problématique complexe ou très complexe nécessitant l'intervention d'un ou plusieurs juristes consultants de domaines différents.
- Vous avez besoin d'une réponse fiable et documentée pour permettre l'avancement ou le règlement d'un dossier complexe.
- Vous ne disposez pas des ressources ou des compétences pour répondre à la problématique, qu'elle porte sur un ou plusieurs domaines d'expertise.

### BÉNÉFICES ATTENDUS

- Une réponse écrite fiable, détaillée et documentée.
- Une solution idéale en cas de situation de mobilité (mobile, tablette).

### COMMENT OBTENIR VOTRE RÉPONSE ?

S'agissant d'une commande « Expert », la question posée suppose une analyse approfondie d'un dossier complexe. Si votre consultation implique plusieurs domaines du droit, c'est sûrement la prestation la plus adaptée à vos attentes.

- Assurez-vous d'être connecté à votre espace personnel CRIDON LYON (saisie et validation de vos identifiants et mot de passe).
- Choisissez le type de consultation qui vous convient.

1 choisir la matière (domaine du droit) afférant à votre question dans le menu déroulant (zone obligatoire).

2 puis choisissez une compétence (facultative).

3 renseignez la zone « objet de la question et/ou référence de dossier ».

Cette zone vous permet notamment d'indiquer les références de votre dossier Étude.

4 dans la zone votre question, il vous suffit de saisir votre question aussi simplement que vous le feriez dans un traitement de texte.

5 vous pouvez également joindre des pièces attachées si cela est nécessaire (5 documents maximum).

6 lorsque vous avez terminé, il vous suffit de cliquer sur le bouton envoyer ma question.

7 vous recevrez un accusé de réception de votre question par email.

8 si la question est transformée en un produit différent, vous recevrez un message d'information au plus tard le lendemain matin. Vous recevrez en complément un nouvel email vous signifiant la date de mise à disposition de la consultation ainsi que le nom du juriste consultant en charge de votre consultation.

9 vous serez informé par email de la mise à disposition de votre consultation sur votre espace personnel accéder à mon compte, rubrique mes questions où elle sera désormais disponible en permanence, ainsi que les pièces jointes éventuelles.



10 vos questions sont aussi accessibles à toutes les personnes de l'Étude disposant d'un code d'accès (notamment via le moteur de recherche).

| EXPERTS INTERLOCUTEURS                          | LIVRABLES                                                                                                                                                                                 | DÉLAIS         | COÛT     |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------|
| Juristes consultants et responsables de service | Mise à disposition de la consultation écrite accompagnée des éventuelles annexes : par email et dans votre historique de consultation<br>Le notaire est informé par email de sa livraison | 3 à 4 semaines | 6 points |

## CONSULTATION ÉCRITE – INITIALE 3 A 4 SEMAINES

### LE SERVICE

- La réponse « Initiale » écrite permet au notaire de disposer d'une réponse écrite dans un délai plus long (sous 3 à 4 semaines), sous réserve de remplir les conditions décrites au verso du présent document.
- C'est une question simple qui aurait pu être posée par téléphone mais qui implique une réponse écrite non urgente, et dont le coût est donc fortement réduit.
- Le CRIDON LYON se réserve le droit de transformer la commande en produit « Expert » ou « Medium » dès lors que la question s'avère d'une complexité nécessitant notamment l'intervention de juristes consultants de différents domaines. Il en est également ainsi lorsque la question est accompagnée d'abondantes annexes nécessitant un examen préalable à la réponse.

### LA SOLUTION ADAPTÉE POUR

- Vous n'avez pas le temps de chercher la réponse à un problème a priori simple et/ou ne disposez pas d'une base documentaire adaptée vous permettant d'effectuer cette recherche.
- Vous avez besoin d'une réponse non urgente pour permettre l'avancement d'un dossier plus complexe dans la perspective d'un rendez-vous client déjà fixé.
- Vous êtes seul, ne disposant pas des ressources ou des compétences pour répondre à une question simple ou sur un domaine inconnu.

### BÉNÉFICES ATTENDUS

- Une réponse écrite, adressée facilement à un tiers, à un coût très modique.
- Une alternative au questionnement par téléphone, pour lequel il n'y a pas de livraison d'une consultation écrite.
- Une solution idéale en cas de situation de mobilité (mobile, tablette).

### COMMENT OBTENIR VOTRE RÉPONSE ?

S'agissant d'une commande « Initiale », la question posée ne doit pas proposer plusieurs hypothèses à traiter ou faire intervenir différentes matières du droit. C'est le meilleur moyen de vous assurer que vous avez choisi le mode de consultation le plus adapté à vos besoins.

- Assurez-vous d'être connecté à votre espace personnel CRIDON LYON (saisie et validation de vos identifiants et mot de passe).
- Choisissez le type de consultation qui vous convient.

- 1 choisir la matière (domaine du droit) afférant à votre question dans le menu déroulant (zone obligatoire).
  - 2 puis choisissez une compétence (facultative).
  - 3 renseignez la zone « objet de la question et/ou référence de dossier ».
- Cette zone vous permet notamment d'indiquer les références de votre dossier Étude.
- 4 dans la zone votre question, il vous suffit de saisir votre question aussi simplement que vous le feriez dans un traitement de texte.
  - 5 lorsque vous avez terminé, il vous suffit de cliquer sur le bouton envoyer ma question.
  - 6 vous recevrez un accusé de réception de votre question par email.
  - 7 si la question est transformée en un produit différent (« Medium » ou « Expert » par exemple), vous recevrez un message d'information au plus tard le lendemain matin. Vous recevrez en complément un nouvel email vous signifiant la date de mise à disposition de la consultation ainsi que le nom du juriste consultant en charge de votre consultation.
  - 8 vous serez informé par email de la mise à disposition de votre consultation sur votre espace personnel accéder à mon compte, rubrique mes questions où elle sera désormais disponible en permanence, ainsi que les pièces jointes éventuelles.
  - 9 vos questions sont aussi accessibles à toutes les personnes de l'Étude disposant d'un code d'accès (notamment via le moteur de recherche).

| EXPERTS<br>INTERLOCUTEURS                       | LIVRABLES                                                                                                                                                                                 | DÉLAIS         | COÛT     |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------|
| Juristes consultants et responsables de service | Mise à disposition de la consultation écrite accompagnée des éventuelles annexes : par email et dans votre historique de consultation<br>Le notaire est informé par email de sa livraison | 3 à 4 semaines | 2 points |

## CONSULTATION TÉLÉPHONIQUE

### LE SERVICE

- La Solution face à l'urgence et au problème « simple » mais qui vous empêche d'avancer dans votre dossier.
- La vocation d'une réponse « Initiale » téléphonique est de permettre au notaire de disposer d'une réponse orale dans un délai extrêmement court.
- Ce sont des questions uniques très simples qui impliquent l'expertise d'un seul juriste consultant.
- Le CRIDON LYON se réserve le droit de transformer la commande orale en produit écrit dès lors que la question est d'une complexité nécessitant notamment des recherches ou réflexions approfondies, l'intervention de juristes consultants de différents domaines voire la consultation de documents écrits (plan, projet d'acte, dossier de contentieux...).

### LA SOLUTION ADAPTÉE POUR

- Vous n'avez pas le temps de chercher la réponse à un problème a priori simple et/ou ne disposez pas d'une base documentaire adaptée vous permettant d'effectuer cette recherche.
- Vous préférez avoir une conversation pour être éclairé.
- Vous avez besoin d'une réponse très rapide pour faciliter l'avancement d'un dossier complexe.
- Vous êtes seul, ne disposant pas des ressources ou des compétences pour répondre à une question simple ou sur un domaine inconnu.

## BÉNÉFICES ATTENDUS

- Une réponse orale fournie dans un délai extrêmement court.
- Une alternative au questionnement écrit lorsque vous n'avez pas besoin de délivrance d'une consultation écrite.
- Lever un doute, une interrogation très rapidement.
- Une solution idéale en cas de situation de mobilité (mobile, tablette).

## COMMENT OBTENIR VOTRE RÉPONSE ?

S'agissant d'une question « Initiale » téléphonique, il suffit de composer le numéro du standard en n'omettant pas de vous munir de votre carte de connexion (identifiant et mot de passe).

- Préparez vos codes d'identification.
- Préparez votre question et assurez-vous d'avoir votre dossier à disposition.
- L'hôtesse d'accueil vous posera la question du domaine juridique afin de vous orienter vers le bon service et le juriste consultant idoine.
- La consultation n'est facturée qu'à partir du moment où vous êtes mis en relation avec le juriste consultant.
- L'éventuel temps d'attente est fonction du nombre de clients déjà en ligne.
- Au-delà de 20 minutes d'attente, et de 4 retours au standard, la communication est coupée et vous êtes invités à recomposer le numéro. L'attente est gratuite.

Standard CRIDON LYON 04 37 24 79 24

| EXPERTS<br>INTERLOCUTEURS                       | LIVRABLES                               | DÉLAIS                                                          | COÛT                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Juristes consultants et responsables de service | Échange téléphonique, sans trace écrite | Durée de la conversation + temps d'attente éventuel au standard | 3 points pour 15 minutes max.<br>6 points pour 30 minutes max.<br>15 points pour plus de 30 minutes (15 points toutes les 15 min, max. 45 min) |

## CONSULTATION SUR RENDEZ-VOUS

### LE SERVICE

- La vocation d'un rendez-vous CRIDON LYON est de vous permettre, à vous, vos collaborateurs, seuls ou avec vos clients, d'obtenir une réponse à une question « Expert » tout en ayant un échange approfondi avec un ou plusieurs experts juristes consultants.
- Ce sont des questions très complexes qui impliquent un échange collectif voire pédagogique.
- Afin de qualifier votre demande de rendez-vous, le CRIDON LYON vous propose de téléphoner au 04 37 24 79 11, numéro dédié à l'organisation de ce rendez-vous.

### LA SOLUTION ADAPTÉE POUR

- Vous avez besoin d'une expertise approfondie pour trouver la réponse à une problématique (très) complexe nécessitant l'intervention d'un ou plusieurs juristes consultants.
- Vous avez besoin d'une réponse fiable et documentée pour permettre l'avancement ou le règlement d'un dossier complexe (liquidation de divorce ou de succession, projet de promotion immobilière, contrat complexe...).
- Vous avez besoin d'un échange pédagogique qui associe - le cas échéant rassure - vos clients ou collaborateurs.

- Vous ne disposez pas des ressources ou des compétences pour répondre à la problématique, qu'elle porte sur un ou plusieurs domaines d'expertise.

## BÉNÉFICES ATTENDUS

- Une proximité humaine.
- Une faculté d'avoir autour d'une table les compétences de différents domaines du droit de manière à obtenir une vision transversale de votre projet.
- Une approche interactive qui va permettre de gagner en précision et en pertinence.

## COMMENT ORGANISER UN RDV PHYSIQUE ?

- Téléphonnez au 04 37 24 79 11 ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h.
- Pour accéder à ce service, vous convenez d'un rendez-vous afin que nous puissions nous assurer de la présence de tous les experts dont vous avez besoin.

Un email de confirmation vous est adressé.

- 72 heures ouvrées minimum avant le rendez-vous, vous nous adressez au préalable les pièces de votre dossier afin que ce dernier soit traité efficacement.
- Vous pouvez être accompagné de toutes personnes utiles au traitement de votre dossier (clients, confrères, avocats...).
- Les rendez-vous sont organisés de préférence le matin de 9h à 12h.

## COMMENT ORGANISER UN RDV À DISTANCE ?

Vous souhaitez consulter les experts du CRIDON LYON mais votre agenda est surchargé, la distance géographique est trop importante ou vos clients ne souhaitent pas se déplacer ?

- Les rendez-vous en visioconférence sont organisés le matin, entre 9h et 12h.
- C'est un service accessible à tous les clients du CRIDON LYON, abonnés ADSN ou non.
- Pour convenir d'une plage horaire de connexion, téléphonez au 04 37 24 79 11, du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 17h. Un email de confirmation vous est adressé.
- Vous aurez besoin d'un ordinateur, d'une connexion Internet de qualité, d'une webcam, d'un micro et de haut-parleurs.
- Merci de bien penser à nous adresser les pièces au moins 72 heures avant la visioconférence.

| EXPERTS INTERLOCUTEURS                          | LIVRABLES                               | DÉLAIS                | COÛT                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Juristes consultants et responsables de service | Une consultation juridique présentielle | Entre 3 et 4 semaines | 6 points par tranche de 30 mn au CRIDON LYON<br>à l'Étude ou ailleurs, sur devis, avec un forfait minimum d'une 1/2 journée (1100 € + frais de déplacement) |

## CONSULTATION SUR RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUE

### LE SERVICE

- La vocation d'une réponse « écrit + rendez-vous téléphonique » est de permettre au notaire de poser une question écrite (en y joignant éventuellement des pièces) dans un délai raisonnable de 5 jours ouvrés, sous réserve de remplir les conditions décrites au verso.

- Ce sont des problématiques de difficulté moyenne qui nécessitent un examen approfondi de la part des juristes consultants et un temps d'échange avec le notaire.
- Le CRIDON LYON se réserve le droit de transformer la demande initiale en consultation écrite dès lors que la question est d'une complexité nécessitant notamment des recherches ou réflexions approfondies ou l'intervention de juristes consultants de différents domaines.
- Le CRIDON LYON vous recontacte pour valider les disponibilités des juristes ainsi que les vôtres.

## LA SOLUTION ADAPTÉE POUR

- Vous avez besoin d'une expertise pour trouver la réponse à une question suscitant des difficultés (interprétation, jurisprudence, position claire...).
- Vous avez besoin d'une réponse fiable et documentée pour permettre l'avancement d'un dossier plus complexe ou trancher une question.
- Vous ne disposez pas des ressources ou des compétences pour répondre à une question nouvelle, complexe ou portant sur un domaine inconnu.
- Vous préférez avoir une conversation pour être éclairé et avoir un échange plutôt que de disposer d'un écrit.

## BÉNÉFICES ATTENDUS

- Le consultant a du temps pour préparer le rendez-vous téléphonique sur la base des documents envoyés.
- Une proximité humaine.

## COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE PRESTATION ?

- À réception de votre consultation écrite, un collaborateur du CRIDON LYON prendra contact avec l'étude pour fixation d'un rendez-vous téléphonique qui prendra en ligne de compte les disponibilités du notaire et/ou de son collaborateur, du ou des juristes consultants concernés par la question ; lors de la prise du rendez-vous, il sera demandé un numéro de téléphone direct.
- Sous réserve de disposer de l'intégralité des éléments d'analyse (questions, pièces, annexes...), le rendez-vous téléphonique sera proposé sous 5 jours ouvrés ce, afin de permettre une préparation du rendez-vous.
- Le rendez-vous ne devra pas excéder 30 minutes et ne donnera pas lieu à une consultation écrite ou un compte rendu écrit.
- Les rendez-vous sont organisés de préférence l'après-midi entre 14h00 et 17h30 sauf impossibilité matérielle.

| EXPERTS INTERLOCUTEURS                          | LIVRABLES                                                                                    | DÉLAIS                                                            | COÛT                                                           |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Juristes consultants et responsables de service | Le notaire est informé de la prise en compte de sa demande par email<br>Echange téléphonique | 5 jours ouvrés (selon disponibilités)<br>Durée de la conversation | 3 points pour 15 minutes max.<br>6 points pour 30 minutes max. |

## COMMANDER DE LA DOCUMENTATION

### LE SERVICE

- La vocation de ce service est de permettre au notaire de commander toute documentation juridique et d'en disposer par e-mail et dans son historique de consultation: Cahiers du CRIDON, législation, jurisprudence, formules...
- C'est une demande simple qui se fait en ligne dans la rubrique « Demander de la documentation ».
- Dans le respect de la législation sur le droit de copie.



## LA SOLUTION ADAPTÉE POUR

- Vous n'avez pas le temps de chercher et/ou ne disposez pas d'une base documentaire adaptée vous permettant d'effectuer cette recherche.
- Vous voulez être certain d'avoir la documentation à jour sur un sujet déterminé.
- Vous souhaitez bénéficier d'une documentation complète sur un sujet précis.

## BÉNÉFICES ATTENDUS

- La garantie d'avoir une documentation à jour et exhaustive dans un délai rapide.

## COMMENT OBTENIR VOTRE DOCUMENTATION ?

S'agissant d'une commande de documentation :

- Assurez-vous d'être connecté à votre espace personnel CRIDON LYON (saisie et validation de vos identifiants et mot de passe).
- Choisissez le raccourci commander une documentation sur mesure.

- La rubrique Documentation est pré-remplie :

1 vous n'avez pas de compétence à choisir.

2 renseignez simplement la zone « objet de la question et/ou référence de dossier ». Cette zone vous permet notamment d'indiquer les références de votre demande.

3 dans la zone votre question, il vous suffit de préciser votre demande de documentation aussi simplement que vous le feriez dans un traitement de texte.

4 lorsque vous avez terminé, il vous suffit de cliquer sur le bouton envoyer ma question.

5 vous recevrez un accusé de réception de votre question par email.

6 pour les demandes complexes de documentation (dossiers documentaires...) nous pouvons être amenés à prendre contact avec vous afin de vous proposer un devis sur mesure et de vous soumettre de nouveaux délais de livraison.

Vous recevrez en complément un nouvel email vous signifiant la date de mise à disposition de la documentation.

7 vous serez informé par email de la mise à disposition de votre consultation sur votre espace personnel accéder à mon compte, rubrique mes questions où elle sera désormais disponible en permanence, ainsi que les pièces jointes éventuelles.

8 vos questions sont aussi accessibles à toutes les personnes de l'Étude disposant d'un code d'accès (notamment via le moteur de recherche).

Toute consultation écrite donne lieu à une facturation minimale de 2 points.

| EXPERTS<br>INTERLOCUTEURS         | LIVRABLES                                                                                                                                                    | DÉLAIS                                                       | COÛT     |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------|
| Service documentation /<br>veille | Le mise à disposition de la<br>documentation par email<br>et dans votre historique de<br>consultation<br>Le notaire est informé par<br>email de sa livraison | 5 jours ouvrés (sauf<br>dossiers volumineux ou<br>complexes) | 2 points |

## QUESTION INITIALE

### 1. Téléphone

3 points > max. 15 minutes

6 points > max. 30 minutes

15 points > sup. 30 minutes (15 points toutes les 15 min, max. 45 min)

### 2. 48H écrit : 4 points

### 3. 3 à 4 semaines écrit (max) : 2 points

## QUESTION MEDIUM

### 4. 1 semaine : 6 points

Consultation écrite + réponse écrite dans la semaine

### 5. 1 semaine : 6 points : 3 points

Consultation écrite + réponse orale par rendez-vous téléphonique dans la semaine

3 points > max. 15 minutes

6 points > max. 30 minutes/fin

## QUESTION EXPERT

### 6. Assistance fiscale : sur devis

### 7. 3 à 4 semaines écrite : 6 points

Consultation écrite + réponse écrite

### 8. Dossier : consultation sur devis

### 9. Rendez-vous

6 points > au CRIDON LYON par tranche de 30 minutes

Sur devis > sur place, forfait minimum d'une demi-journée, 1100 € + les frais



# **CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT & D'UTILISATION DU SERVICE CRID'ONLINE©**

---

**2021**



**A V E N I R   N O T A I R E**



**CRIDON LYON**

Partenaire expert du notaire

Le GIE **CRIDON LYON** via sa filiale détenue à 100 %, **AVENIR Notaire**, dénommées ensemble aux Présentes sous la dénomination unique de **CRIDON LYON**, propose aux Etudes Notariales de son ressort, une offre exclusive de services documentaires complémentaire à ses produits et services intégrés dans la cotisation générale et supplémentaire. Cette offre, lorsqu'elle est souscrite par l'Etude, donne lieu à la conclusion d'un contrat spécifique. L'offre contractée permet d'accéder à un niveau de prestations particulier, correspondant à un prix spécifique. Cette offre est réalisée en partenariat avec les sociétés **WOLTERS KLUWER FRANCE & LEXBASE**. **AVENIR Notaire** est la personne morale co-contractante de l'étude notariale. **CRIDON LYON** et l'Abonné sont pris ensemble sous la dénomination unique, les **Parties**.

## 1. PRÉAMBULE

**CRID'ONLINE** est une solution digitale qui permet un accès à un univers de documentation juridique en ligne, conçu exclusivement au profit des offices notariaux du ressort du **CRIDON LYON**. La solution **CRID'ONLINE**, à l'exception de l'offre référence, n'est pas incluse dans les services couverts par la cotisation générale ou supplémentaire du GIE.

Les présentes Conditions Générales d'Abonnement et d'Utilisation (ci-après les « CGAU ») décrivent les modalités et les conditions d'utilisation du Service **CRID'ONLINE**© (ci-après le « Service »), applicables sans réserve à toute personne, physique ou morale, ayant souscrit au dit service par l'envoi au **CRIDON LYON** d'un bon de commande dûment rempli et signé par ses soins, ci-après, l'« Abonné ».

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des caractéristiques et conditions d'accès du Service **CRID'ONLINE**, l'Abonné dudit service a accepté les présentes CGAU.

L'Abonné déclare avoir reçu, préalablement à sa souscription aux présentes CGAU, toutes les informations fonctionnelles, caractéristiques techniques nécessaires et toutes précisions qu'il aura demandées concernant le mode de fonctionnement et le contenu du Service **CRID'ONLINE**.

## 2. OBJET

Les CGAU, lesquelles constituent entre les Parties, le **Contrat** :

- définissent les conditions dans lesquelles le **CRIDON LYON** fournit à l'Abonné le **Service CRID'ONLINE** défini et décrit aux articles 5 et suivants ci-après,
- déterminent les droits et obligations des **Parties**, tels que définis aux articles 5 et suivants des présentes ci-après le **Contrat**.

## 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent **Contrat** est constitué :

- du présent document intitulé « Conditions Générales d'Abonnement & d'utilisation », y inclus le préambule exposé à l'article 1, les CGAU ;
- du bon de commande renseigné et signé par l'Abonné ;
- ainsi que leurs avenants éventuels successifs.

Le **Contrat** conclu intuitu personae entre **CRIDON LYON** et l'Abonné, exprime l'intégralité de l'accord des **Parties** à la date de la signature par l'Abonné du bon de commande.

S'agissant d'un contrat de prestations de services conclu entre deux professionnels, les dispositions des articles L 215-1 et suivants du code de la consommation, ne leurs sont pas applicables.

## 4. DURÉE

Le **Contrat** entre en vigueur à compter de la date d'activation du **Service**. La date d'activation du Service est connue par l'Abonné par envoi d'un message email de notification automatique de confirmation d'abonnement au Service **CRID'ONLINE** et de l'ouverture des droits d'accès. Cette date de début de l'abonnement au Service est reprise dans la première facture du **Service CRID'ONLINE** adressée à l'Abonné. La date de facturation peut être prorogée en cas d'octroi d'une période gratuite d'abonnement. La date de fin de gratuité constitue la date de début du **Contrat**.

Le **Contrat** est conclu pour une durée initiale minimale ferme de douze (12) mois<sup>1</sup> ; à l'issue de cette période initiale, il est ensuite reconduit tacitement et automatiquement par périodes successives de douze (12) mois au tarif en vigueur de l'année de renouvellement le cas échéant. L'Abonné peut toutefois résilier le **Contrat**, en respectant un préavis de deux (2) mois avant le terme de la période d'abonnement en cours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La résiliation ne sera effective qu'à partir de la date anniversaire de

L'Abonnement. Toute résiliation effectuée par l'Abonné au-delà du délai de préavis sera nulle et non avenue et rendra immédiatement exigible le coût de l'abonnement au Service de la période.

## 5. DESCRIPTION DU SERVICE

L'accès de l'Abonné au contenu du Service CRID'ONLINE est déterminé en fonction du niveau de l'offre souscrite dans l'abonnement et de la tranche du nombre de notaires associés composant l'étude<sup>2</sup>.

Le Service CRID'ONLINE comprend :

- un droit d'accès, de consultation et de recherche au sein de la banque de données juridiques composant le Service CRID'ONLINE (ci-après, la « Banque de Données ») lequel est constitué notamment par une sélection de fonds documentaires officiels ou privés principalement de nature normative, jurisprudentielle, et de fonds documentaires réunissant des publications de CRIDON LYON, WOLTERS KLUWER France et LEXBASE ainsi que des actualités WOLTERS KLUWER France et LEXBASE. Elle comprend en outre, pour l'offre « Excellence », au moyen d'une connexion sécurisée au Service, à partir d'un lien et d'une section dédiés et incorporés au Service, un accès aux consultations du CRIDON LYON, ainsi qu'à des infographies, des formules d'acte et des fiches pratiques. Cette « Banque de Données » a été conçue par le CRIDON LYON pour répondre aux besoins spécifiques des offices notariaux de son ressort. Ce droit d'accès est consenti dans les limites et conditions souscrites par l'Abonné sur son bon de commande. Le descriptif détaillé du contenu du Service est par ailleurs disponible au sein de la documentation dénommée « bouquet de services » du CRIDON LYON disponible en format papier et au sein du site du CRIDON LYON (partie informative).
- une Assistance Client dans les conditions de l'article 6 ci-après. L'Abonné peut également bénéficier, sur demande auprès du CRIDON LYON, d'une prestation additionnelle de formation à l'utilisation du Service CRID'ONLINE lors de l'ouverture du Service et la demande lors de l'abonnement aux offres Premium et Excellence.

CRIDON LYON se réserve la faculté de sous-traiter tout ou partie du Service CRID'ONLINE au profit de tiers de confiance de son choix garantissant le contenu de l'offre de service contractée par l'Abonné.

## 6. CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE

Le Service CRID'ONLINE n'est accessible qu'aux seules personnes physiques autorisées par l'Abonné à utiliser le service CRID'ONLINE (ci-après, « l'Utilisateur Autorisé »), étant précisé que l'Abonné ne peut autoriser des personnes autres que ses utilisateurs internes, associés ou salariés de l'étude. Lorsqu'un Utilisateur Autorisé quitte la structure de l'Abonné, l'Abonné prévient cet Utilisateur qu'il n'est plus autorisé à utiliser le Service CRID'ONLINE. Tout usage de l'accès de l'Abonné au Service CRID'ONLINE par une personne non autorisée engage la responsabilité de l'Abonné. L'Abonné a seul, la responsabilité des Utilisateurs habilités au sein de son étude étant ici rappelé que le prix convenu est forfaitaire ce, quel que soit le nombre d'utilisateurs du service CRID'ONLINE.

L'accès de l'Abonné au Service CRID'ONLINE se fait, pour tout Utilisateur Autorisé, selon la modalité technique suivante : accès sécurisé via l'URL <https://www.cridon-lyon.fr> à partir de la home page du site du CRIDON LYON, et après saisine de codes (authentification et identifiant). Le ou les code(s) est/sont activés pour permettre l'accès au Service, par CRIDON LYON dès l'enregistrement du Contrat d'abonnement.

Chaque code d'identification est personnel, individuel, confidentiel et intransmissible.

L'Abonné et les Utilisateurs Autorisés peuvent accéder au Service CRID'ONLINE, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure ou d'événements hors du contrôle du CRIDON LYON, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance et/ou de mise à jour nécessaires au bon fonctionnement du Service. L'Abonné est informé que le Service CRID'ONLINE pourra être suspendu, sans préavis, tous les jours entre 22h00 et 06h00 ainsi que le samedi et le dimanche pour ces opérations de maintenance et de mises à jour des données. En cas d'urgence, les opérations de maintenance pourront avoir lieu en dehors de ces plages horaires.

Une Assistance Client à l'utilisation du Service CRID'ONLINE est disponible du lundi au jeudi de 9 heures à 13 h et de 13 h 30 à 18 heures, le vendredi de 9 heures à 13 h et de 13 h 30 à 17h30 au numéro indigo 0 825 08 08 00. Tout problème lié à l'accès à l'Internet ou la configuration du matériel de l'Abonné n'est pas couvert par l'Assistance Client.

CRIDON LYON se réserve toutefois le droit de ne pas satisfaire une demande d'abonnement qui lui serait soumise notamment lorsque l'installation informatique ou digitale de l'étude notariale ne permet pas de garantir un accès normal à CRID'ONLINE.

## 7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - LICENCE D'UTILISATION DU SERVICE

L'ensemble d'actualités, informations, contenus (notamment textes, images, données, contenus sonores, audiovisuels ou multimédias, etc.), bases de données, fonds documentaires (ci-après les « Informations ») mis à la disposition de l'**Abonné** par **CRIDON LYON** dans le cadre de son abonnement au **Service CRID'ONLINE**, est protégé notamment par des droits de propriété intellectuelle, dont le droit d'auteur, le droit du producteur de bases de données, le droit des marques, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

CRIDON LYON, WOLTERS KLUWER FRANCE et LEXBASE sont seuls titulaires, pour chacun des contenus qui les concernent, des droits de propriété intellectuelle afférents aux Informations et aux éléments textuels, graphiques, sonores, vidéographiques, logiciels, bases de données ou de toute autre nature composant le **Service CRID'ONLINE**.

Le **Contrat** n'emporte aucune cession ou aliénation de droits de propriété intellectuelle à l'**Abonné** sur les Informations et le Service.

**CRIDON LYON** accorde à l'**Abonné** une licence personnelle, restreinte, non exclusive, non cessible et non transférable à des tiers, sans droit de sous-licencier, permettant l'accès et l'utilisation du Service **CRID'ONLINE** et des Informations par les Utilisateurs Autorisés, pendant la durée de l'Abonnement, dans les conditions et limites ci-après définies.

Les droits d'utilisation accordés par **CRIDON LYON** bénéficient uniquement aux Utilisateurs Autorisés, désignés par l'**Abonné** au sein de son office. Cette licence d'utilisation concédée à chaque Utilisateur Autorisé est personnelle et individuelle et ne peut être partagée ou exercée simultanément sur plusieurs appareils (ordinateurs, téléphones mobiles, tablettes, etc.).

L'**Abonné** s'engage à informer les Utilisateurs Autorisés des limites d'utilisation du Service **CRID'ONLINE** au regard de la licence octroyée en application des présentes et se porte fort du respect des présentes par ses Utilisateurs Autorisés.

Par la présente licence, les Utilisateurs autorisés ont le droit d'utiliser le **Service CRID'ONLINE** et les Informations **uniquement pour des besoins internes de l'Abonné** et pour ses besoins propres, sans communication ou mise à disposition des Informations à des tiers, sauf dans le cas des infographies qui peuvent être communiquées par les études notariales à leurs clients. Sous réserve que cette utilisation demeure interne et pour ses besoins propres, l'Utilisateur peut procéder à toute consultation, reproduction, extraction ou réutilisation non qualitativement ou non quantitativement substantielles des Informations, à condition de ne pas reconstituer ou tenter de reconstituer, à partir des Informations et/ou du **Service CRID'ONLINE**, une base de données ou un service offrant directement ou indirectement le même service ou un service ou un produit comparable et/ou diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, des Informations en tout ou partie à des tiers, notamment par le biais d'extractions non substantielles répétées et systématiques.

Toute autre utilisation est expressément réservée par **CRIDON LYON**, notamment toute extraction substantielle des Informations, toute reproduction, communication, distribution, vente, louage des Informations à destination de tiers, toute adaptation ou traduction des Informations, toute utilisation des Informations sous forme de panoramas de presse ou toute activité de fouille de texte ou de données. Toute utilisation non couverte par la présente licence peut, le cas échéant, faire l'objet d'une autorisation spécifique et expresse de **CRIDON LYON** ou de ses ayants droit ou de ses partenaires.

Aucune fonctionnalité du **Service CRID'ONLINE**, et notamment les fonctions d'impression, de téléchargement et/ou d'envoi par courrier électronique, ne saurait être utilisée par l'**Abonné** et/ou ses Utilisateurs Autorisés en dehors des limites et conditions prévues par la présente licence d'utilisation. L'**Abonné** s'engage expressément :

- à n'utiliser les dénominations « **CRID'ONLINE** » ainsi que toute autre dénomination protégée plus généralement utilisée dans le cadre du Service **CRID'ONLINE**, dans ses documents publicitaires et commerciaux qu'avec l'autorisation expresse et préalable de **CRIDON LYON** ;
- à préserver la confidentialité de son(ses) code(s) d'identification et prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun tiers, en quelque qualité que ce soit, n'ait accès à son(ses) code(s) d'accès et/ou à son(ses) mot(s) de passe et puisse ainsi accéder illicitement au Service **CRID'ONLINE** ;
- à informer immédiatement **CRIDON LYON** en cas de vol, perte ou utilisation illicite du (des) code(s) d'accès et/ou du(des) mot(s) de passe ;
- à faire respecter l'étendue de ces obligations par ses Utilisateurs Autorisés et de manière générale, à faire respecter la Charte d'Utilisation du Service **CRID'ONLINE** accessible en ligne à l'adresse [www.cridon-lyon.fr](http://www.cridon-lyon.fr)

Le respect par l'**Abonné** et ses Utilisateurs Autorisés des obligations précisées ci-dessus constitue une condition substantielle sans laquelle **CRIDON LYON** n'aurait pas conclu le **Contrat**. En conséquence, **CRIDON LYON** se réserve le droit de suspendre l'accès au Service **CRID'ONLINE** et résilier le **Contrat** immédiatement et sans avoir à respecter un quelconque préavis dès lors que l'**Abonné** ou ses Utilisateurs Autorisés ne respectent pas tout ou partie des obligations précisées ci-dessus, et ce sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à **CRIDON LYON** ni de toute autre voie de recours qui pourrait être exercée à l'encontre de l'**Abonné** ou des Utilisateurs Autorisés.



## 8. MODIFICATION DES CONDITIONS INITIALES D'ABONNEMENT À LA DEMANDE DE L'ABONNÉ

Lors de l'abonnement ou de son renouvellement annuel, l'**Abonné** a la faculté de modifier l'Offre souscrite dans le bon de commande initial.

Lors de l'abonnement ainsi qu'à tout moment en cours d'abonnement, l'**Abonné** pourra demander à **CRIDON LYON** l'accès à l'offre supérieure<sup>3</sup>, laquelle fera l'objet d'un nouveau bon de commande. Cette offre sera fournie à l'**Abonné** aux conditions financières en vigueur à sa date de commande par l'**Abonné** et sera régie par les stipulations des présentes CGAU.

En cours d'abonnement, l'**Abonné** aura également la faculté de supprimer des codes d'identification et/ou des profils utilisateurs par demande écrite auprès de **CRIDON LYON**, par courrier, télécopie ou courriel. Dans ce cas, l'**Abonné** est informé qu'il fait son affaire d'informer l'Utilisateur Autorisé concerné que celui-ci restera seul responsable de l'usage fait de ce code jusqu'à la désactivation effective dudit code par **CRIDON LYON** et que la responsabilité de **CRIDON LYON** ne pourra être engagée du fait de la décision de l'**Abonné** de cette désactivation.

## 9. ÉVOLUTIONS DU SERVICE

**CRIDON LYON** se réserve la faculté de faire évoluer ou modifier, en cours d'exécution du **Contrat**, le contenu et le fonctionnement du Service **CRID'ONLINE**. L'**Abonné** sera informé desdites évolutions par publication sur le site ou par tout autre moyen adéquat.

**CRIDON LYON** se réserve également le droit de modifier la teneur des CGAU à tout moment et notifiera à l'**Abonné** les modifications ainsi effectuées par courrier électronique ou par tout autre moyen adéquat. Les nouvelles CGAU entreront en vigueur à compter de leur date de notification à l'**Abonné**. Toute modification substantielle<sup>4</sup> ouvrira à l'**Abonné** la faculté de résilier le **Contrat** par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le mois suivant la date de notification par **CRIDON LYON** des nouvelles CGAU. La résiliation sera effective un (1) mois après réception, par **CRIDON LYON**, de la notification de la résiliation du **Contrat**.

## 10. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément à l'article 32 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 (dite « loi Informatique et Libertés ») et au Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD »), l'**Abonné** est informé que des données à caractère personnel le concernant ou concernant ses Utilisateurs Autorisés font l'objet d'un traitement automatisé par le **CRIDON LYON** lors de la conclusion et/ou de l'exécution du **Contrat**, notamment afin d'assurer leur accès au Service **CRID'ONLINE**. **CRIDON LYON** collecte également de telles données par d'autres biais, notamment via ses propres outils ou traceurs au sein du Service.

Les traitements de données mis en œuvre par le **CRIDON LYON** sont décrits de manière plus détaillée dans la politique de confidentialité du **CRIDON LYON**.

L'**Abonné** garantit au **CRIDON LYON** la bonne prise de connaissance par l'Utilisateur Autorisé de cette politique de confidentialité. Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » (articles 38 et suivants), l'**Abonné** et les Utilisateurs Autorisés disposent d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, de portabilité, d'effacement de leurs données à caractère personnel ou une limitation du traitement les concernant, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale, y compris le profilage, mais également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, du droit de définir des directives spécifiques et générales relatives au sort de leurs données personnelles après leur mort. Pour exercer ces droits, il convient de s'adresser à : **CRIDON LYON – Service Clients CRID'ONLINE – 37 Boulevard des Brotteaux, 69455 Lyon 06**.

## 11. CONDITIONS FINANCIÈRES

### 11.1 - Prix et révision

L'abonnement au Service **CRID'ONLINE** est consenti moyennant le paiement par l'**Abonné** du tarif annuel forfaitaire HT mentionné sur le bon de commande, signé par l'**Abonné** majorés des éventuelles augmentations tarifaires appliquées dans les conditions décrites ci-après.

L'**Abonné** est informé que le tarif annuel forfaitaire mentionné sur le bulletin d'abonnement ne comprend pas les coûts d'accès à l'Internet, ni les coûts téléphoniques, ni les coûts d'appels à l'Assistance Client, qui demeurent entièrement à la charge de l'**Abonné**.

L'**Abonné** est également informé de ce que le tarif annuel forfaitaire mentionné sur le bon de commande pourra faire l'objet d'une réévaluation chaque année à la date anniversaire du **Contrat**, plafonnée à 3 % sur le prix HT de l'Abonnement par an. Dans l'hypothèse où le tarif annuel forfaitaire serait réévalué, l'**Abonné** en serait informé au moins un (1) mois avant le terme de la période en cours. L'**Abonné** aurait alors la faculté de résilier le **Contrat** à condition de respecter les formes prévues à l'article 4 ci-dessus. A défaut, pour l'**Abonné** de

résilier le **Contrat** dans les formes prévues à l'article 4, son abonnement au Service serait reconduit tacitement pour une nouvelle période de douze (12) mois et il devrait alors s'acquitter du tarif annuel forfaitaire réévalué tel que notifié par le **CRIDON LYON**.

## 11.2 - Facturation et paiement

Sauf autres conditions de paiement stipulées sur le bon de commande, toute facture sera payable par **l'Abonné** dans son intégralité à réception suivant son établissement. Le règlement s'effectuera par virement, prélèvement automatique, chèque ou carte bancaire.

## 11.3 - Retards de paiement et impayés

En cas de non-paiement à l'échéance convenue, **l'Abonné** se verra appliquer, sans qu'une lettre de rappel ne soit nécessaire, des pénalités d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal sur les périodes impayées, calculé par mensualité, à compter du premier jour de retard.

Le **Client** sera également de plein droit redevable à l'égard de **CRIDON LYON** d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de quarante (40) euros par facture impayée, selon les conditions fixées par les dispositions en vigueur du Code de commerce, sauf justification de frais plus élevés, nécessitant une indemnisation complémentaire.

En outre, **l'Abonné** devra rembourser à **CRIDON LYON** tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues et ce, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à **CRIDON LYON**.

Par ailleurs, en cas de non-paiement de la facture par **l'Abonné**, **CRIDON LYON** se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès au Service **CRID'ONLINE**, sans préjudice de sa faculté de résilier le **Contrat** dans les conditions de l'article 13 ci-après. Le rétablissement de l'accès au Service **CRID'ONLINE** ne sera effectif qu'après parfait paiement et pour la durée d'abonnement restant à courir.

## 12. RESPONSABILITÉ

**CRIDON LYON** est astreint à une obligation de moyens pour l'exécution du **Contrat**.

**L'Abonné** déclare accepter les caractéristiques et les limites d'un service en ligne, digital et en particulier reconnaître :

- a) qu'il a connaissance des aléas de la consultation en ligne, en particulier au regard des temps de réponse ;
- b) qu'il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques, configurations techniques de son ou ses ordinateur(s) et/ou de son réseau informatique, lui permettent l'accès au Service **CRID'ONLINE** conforme à sa destination. **L'Abonné** reconnaît avoir pris connaissance des configurations minimales requises pour l'utilisation normale du Service **CRID'ONLINE**, consultables sur le site Internet du Service **CRID'ONLINE** à l'adresse [www.cridon-lyon.fr](http://www.cridon-lyon.fr) ;
- c) qu'il reconnaît être seul responsable de ses accès sur Internet ;
- d) qu'il appartient à **l'Abonné** de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur l'Internet ou contractés par tout autre moyen électronique.

**CRIDON LYON** n'accorde aucune garantie expresse ou implicite à l'égard du Service **CRID'ONLINE** ou de toutes Informations que **l'Abonné** et/ou ses Utilisateurs Autorisés obtiendrait(en)t par le **Service CRID'ONLINE** et sa Banque de Données.

**L'Abonné** est seul responsable du choix du Service et, en sa qualité de professionnel du droit, tant de l'usage et des interprétations qu'il fait des Informations et des données obtenues par la Banque de Données, que des actes et conseils qu'il en déduit ou émet. La recherche, l'utilisation du **Service CRID'ONLINE** et l'exploitation de ces Informations par **l'Abonné** et/ou ses Utilisateurs Autorisés se font donc sous sa/leur seule responsabilité, à l'exclusion de toute responsabilité du **CRIDON LYON**. À ce titre, il est précisé que **CRIDON LYON** n'a pas vocation à se substituer à **l'Abonné** pour effectuer des recherches dans **CRID'ONLINE** et/ou interpréter les questions de **l'Abonné** ou analyser les Informations et données obtenues de la Banque de Données.

La responsabilité de **CRIDON LYON** est limitée aux seuls dommages qui sont causés directement par un manquement dont il est démontré qu'il lui est exclusivement imputable.

**CRIDON LYON** n'est pas tenu responsable des dommages indirects ou imprévisibles pouvant résulter de ses manquements et qui pourraient être causés par le **Service CRID'ONLINE**.

De convention expresse entre les **Parties**, sont considérés comme dommages indirects tout préjudice moral ou commercial, pertes de bénéfices, de chiffre d'affaires, de commandes, de revenus, de clientèle, préjudice de réputation, perte de données et toute action dirigée contre **l'Abonné** par un tiers et les conséquences en résultant.

En toute hypothèse, dans tous les cas où la responsabilité de **CRIDON LYON** serait établie, dans toute la mesure permise par la loi, quels que soient la nature, le fondement et les modalités de l'action engagée contre **CRIDON LYON** (y compris en cas d'action d'un tiers ou d'une autorité), il est expressément entendu que (sauf faute grave ou dolosive dont la preuve serait dûment rapportée par **l'Abonné**) la responsabilité de **CRIDON LYON** au titre du contrat ne pourra jamais excéder le montant effectivement perçu par **CRIDON LYON** au titre de la période contractuelle en cours.

## 13. RÉSILIATION

a) **L'Abonné** peut dans le cadre des dispositions organisées aux articles 4 et 11 des présentes, procéder dans les délais et les formes prévues, à la résiliation du Contrat.

b) Le présent **Contrat** pourra être résilié automatiquement et de plein droit par **CRIDON LYON** dans l'hypothèse où **l'Abonné** ne respecte pas les obligations mises à sa charge.

c) Il est rappelé que s'agissant d'un contrat de prestations de services conclu entre deux professionnels, les dispositions des articles L 215-1 et suivants du code de la consommation, ne leurs sont pas applicables.

**L'Abonné** bénéficie du **Service CRID'ONLINE** mis à sa disposition par **CRIDON LYON** au titre du présent abonnement, sous réserve de respecter les termes du **Contrat**, ainsi que toutes dispositions législatives et réglementaires applicables.

La résiliation du présent **Contrat** sera effective à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la notification, par **CRIDON LYON** à **l'Abonné**, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, d'un manquement de **l'Abonné** à l'une de ses obligations et faute d'y avoir remédié.

**CRIDON LYON** peut, à sa seule discrétion et sans notification préalable à **l'Abonné**, suspendre l'accès au Service **CRID'ONLINE** et/ou prononcer la résiliation du **Contrat**, de plein droit et sans préavis, en cas notamment :

- a) d'absence de règlement d'une facture ;
- b) de violation par **l'Abonné** du périmètre des droits qui lui sont concédés en application du **Contrat** ;
- c) de tentative d'intrusion ou d'atteinte à l'intégrité logique du site [www.cridon-lyon.fr](http://www.cridon-lyon.fr) par **l'Abonné**.

En cas de résiliation anticipée du **Contrat** et ce quelle que soit sa cause, toutes les sommes restant dues par **l'Abonné** seront immédiatement exigibles sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à **CRIDON LYON**.

## 14. DISPOSITIONS DIVERSES ET ÉLECTION DE DOMICILE

- Les **Parties** au **Contrat** agissant respectivement en tant que professionnels, sont indépendantes. Aucune des **Parties** ne peut prendre d'engagement au nom ou pour le compte de l'autre partie. Chaque partie agit en son nom propre et pour son compte, en qualité de contractant indépendant. Aucune des stipulations du **Contrat** ne pourra être interprétée comme créant entre les **Parties**, une société, une société en participation, de fait, une joint-venture, un mandat, une filiale, une relation d'agent ou d'employé à employeur.
- Le **Contrat**, y inclus les droits et obligations qui y sont stipulés, ne peut en aucun cas être cédé, apporté, aliéné ce, quel qu'en soit la forme ou la dénomination, par **l'Abonné** à un tiers au contrat en l'absence d'autorisation préalable et expresse de **CRIDON LYON**.
- Si une clause du **Contrat** se révélait nulle par décision de justice ayant autorité de la chose jugée, le reste du **Contrat** ne sera pas affecté par la nullité de la clause.
- Le fait, pour l'une des **Parties**, de ne pas se prévaloir d'un engagement par l'autre partie à l'autre partie d'une quelconque des obligations visées par le **Contrat**, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.
- Pour l'exécution du **Contrat**, les **Parties** conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes :
  - Pour **CRIDON LYON**, à Lyon,
  - Pour **l'Abonné**, à l'adresse de l'Etude mentionnée sur le contrat d'abonnement. En cas de changement notamment par suite de déménagement, **l'Abonné** s'oblige à en informer le **CRIDON LYON**.
- **Force Majeure**  
Les Parties ne peuvent être tenues pour responsables de l'inexécution de leurs obligations prévues au **Contrat** (les CGAU), si cette inexécution est due à un cas de force majeure, telle que définie à l'article 1218 du Code civil.

## 15. LOI APPLICABLE – RÉSOLUTION AMIABLE DES LITIGES – JURIDICTION COMPÉTENTE

Le **Contrat** est soumis exclusivement aux dispositions de la loi française.

EN CAS DE LITIGE DÉCOULANT DE L'INTERPRÉTATION OU DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT CONTRAT, LES **PARTIES** S'ENGAGENT À RECHERCHER UNE SOLUTION AMIABLE.

À DÉFAUT D'UNE TELLE SOLUTION, LE DIFFÉREND SERA DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DE LYON, QU'IL Y AIT OU NON PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE.

## ANNEXE – Définitions

**L'Abonné** : désigne l'office notarial, exerçant en forme libérale, organisé ou non en société, identifié par un numéro CRPCEN unique, professionnel au sens du code de la consommation, client du **CRIDON LYON** par l'entremise de sa chambre de rattachement. **L'Abonné** assume seul la responsabilité intégrale, de déterminer les personnes physiques (les Utilisateurs Autorisés), associés, notaires salariés, collaborateurs, au profit desquels CRID'ONLINE est accessible, ainsi que d'en contrôler l'usage fait.

**CRIDON LYON** : désigne le GIE CRIDON LYON et sa filiale à 100 % AVENIR Notaire, tous deux professionnels, au sens du code de la consommation. AVENIR Notaire est le co-contractant de **L'Abonné**. Le CRIDON LYON assure pour le compte de sa filiale, l'administration générale notamment des flux comptables, informatiques, commerciaux et techniques. CRIDON LYON et AVENIR Notaire agissent solidairement vis-à-vis de **L'Abonné** dans le cadre du **Contrat**.

**CRID'ONLINE** : marque exclusive déposée, propriété du GIE CRIDON LYON, objet du **Contrat** désigne l'ensemble des services documentaires digitaux en ligne, mis à disposition de **L'Abonné** dans le cadre du **Contrat** et ce, en contrepartie d'un abonnement et d'une facturation. **L'Abonné** choisit le niveau de service souhaité auquel correspond un prix. Ce vocable désigne l'ensemble des services, lesquels, fonction du niveau d'abonnement choisi par **L'Abonné**, sont délivrés au profit de **L'Abonné**.

**Contrat** : désigne l'ensemble des documents à caractère contractuel, régissant les rapports entre **CRIDON LYON** et **L'Abonné**. Le bon de commande initial, les avenants successifs, les conditions générales désignées autrement sous l'acronyme CGAU, constituent ensemble, le **Contrat**.

**Service** : désigne l'objet du **Contrat**, à savoir les conditions, modalités d'accès aux contenus documentaires digitaux et numériques compris dans l'offre, commandé par **L'Abonné** et mis à disposition par **CRIDON LYON** en contrepartie d'un prix et pour une durée déterminée.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION

Les prestations de formation organisées par le GIE CRIDON LYON impliquent l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant aux présentes conditions générales de vente. Les Etudes notariales, collaborateurs, Chambres des Notaires, Conseils Régionaux pris en la personne de leurs représentants légaux, sont autrement dénommés aux présentes « le client ». L'organisme de formation est dénommé « CRIDON LYON ».

### 1 – INSCRIPTION/COMMANDE D'UNE PRESTATION DE FORMATION

#### *Inscription :*

Pour les Etudes Notariales souhaitant faire suivre une (ou plusieurs sessions) de formation en présentiel déjà planifiée et organisée par le CRIDON LYON, l'inscription s'effectue :

- En ligne, via notre site Internet [www.cridon-lyon.fr](http://www.cridon-lyon.fr).  
La personne se connecte à son espace privé de notre site Internet et s'inscrit ou inscrit les personnes de son Étude directement à une session existante.
- Par mail, le client envoie un mail à l'adresse suivante : [formation@cridon-lyon.fr](mailto:formation@cridon-lyon.fr) en communiquant la session, la date et le nom des personnes à inscrire.

Pour les Etudes Notariales souhaitant faire suivre une (ou plusieurs sessions) de formation digitale déjà planifiée et organisée par le CRIDON LYON, l'inscription s'effectue :

- En ligne, via notre plateforme de formation : <https://mes-formations.cridon-lyon.fr>  
La personne se connecte à son espace privé et s'inscrit ou inscrit les personnes de son Étude directement à un parcours existant.
- Par mail, le client envoie un mail à l'adresse suivante : [formation@cridon-lyon.fr](mailto:formation@cridon-lyon.fr) en communiquant le parcours souhaité, la date de la classe virtuelle retenue, le ou les nom(s) des personnes à inscrire.

Pour une formation en présentiel, le délai maximum d'inscription est la veille de la session de formation avant 17h00, sous réserve de place disponible, si la formation est un lundi, le délai maximum d'inscription sera le vendredi 17h00 précédant la formation.

Pour une formation digitale, le délai maximum d'inscription à un parcours de formation ayant une classe virtuelle de programmée est 10 jours ouvrés avant la date de la session de la classe virtuelle.

#### *Commande de formation :*

**a) Pour les Études Notariales** qui souhaitent organiser une formation en présentiel en « intra », la commande s'effectue par mail : la demande doit préciser le thème retenu, les dates possibles de réalisation à l'adresse suivante : [formation@cridon-lyon.fr](mailto:formation@cridon-lyon.fr).

Une fiche d'analyse du besoin (modèle disponible sur notre site internet) est également jointe afin de permettre la mise à disposition d'une offre d'intervention à partir des prestations existantes et à défaut d'élaborer une offre d'intervention sur mesure, afin de répondre le plus précisément à la demande (voir « sur-mesure » ci-après).

**b) Pour les Chambres des Notaires et Conseils Régionaux**, qui souhaitent organiser une formation en présentiel dans leurs locaux, la commande s'effectue par mail à l'adresse mail suivante : [formation@cridon-lyon.fr](mailto:formation@cridon-lyon.fr) en précisant la/les session.s retenue.s et la/les date.s possible.s de réalisation.

Une fiche d'analyse du besoin (ou un cahier des charges) est également jointe afin de permettre au CRIDON LYON de répondre précisément au besoin exprimé en cas de demande « sur-mesure ».

**c) Pour toutes demandes de formation « sur mesure »**, le Client contacte directement le CRIDON LYON par mail ([formation@cridon-lyon.fr](mailto:formation@cridon-lyon.fr)) en précisant au minimum les attentes pédagogiques par une fiche d'analyse

du besoin, voire un cahier des charges afin de permettre au CRIDON LYON d'effectuer une offre d'intervention, la plus proche possible du besoin exprimé.

La proposition d'intervention comportera un devis, une fiche pédagogique.

## **2 – CONFIRMATION D'INSCRIPTION, PROGRAMME, CONVENTION DE FORMATION, CONVOCATION**

De manière générale, il appartient à l'initiateur de la commande de formation d'informer chacun des participants inscrits sur le contenu pédagogique préalablement à la tenue de la session de sorte que le participant ait connaissance des objectifs pédagogiques poursuivis.

**a) Pour les Études Notariales ayant inscrit une/des personne.s à des formations présentielles ou digitales :**

Dès réception de l'inscription en ligne ou du mail complet (précisant la date de la session et son intitulé ou le parcours de formation digital, la date de la classe virtuelle le nom de la ou des personnes à inscrire ; un mail de confirmation est adressé au responsable de l'inscription, accompagné de la fiche pédagogique, d'une convention de formation, des informations pratiques à destination des participants et d'une convocation précisant notamment les horaires de la session.

**Un exemplaire de la convention dûment signé par le représentant de l'Étude doit impérativement être retourné au GIE CRIDON LYON, avant le début de la formation, une simple copie par mail suffisant.**

**Pour les sessions de formation à distance (classe virtuelle), le participant doit s'assurer de sa bonne connexion en amont.**

**Pour les Études ayant commandé une formation en présentiel en intra :**

Une convention sera établie entre l'Étude et le GIE CRIDON LYON et adressée par mail accompagnée de la fiche pédagogique correspondante et d'une fiche d'informations pratiques à compléter. A charge pour l'Étude de communiquer la Fiche d'informations pratiques – Formation CRIDON LYON dûment complétée au CRIDON LYON, 10 jours maximum avant la formation et de communiquer toutes les informations pratiques aux participants.

**Un exemplaire de la convention dûment signée par le représentant de l'Étude doit impérativement être retourné au GIE CRIDON LYON, avant le début de la formation, une simple copie par mail suffisant.**

**b) Pour les Chambres des Notaires et Conseils régionaux ayant commandé une formation en présentiel :**

Une convention sera établie entre la Chambre des Notaires ou le Conseil Régional et le GIE CRIDON LYON et adressée par mail accompagnée de la fiche pédagogique correspondante et d'une fiche d'informations pratiques à compléter. A charge pour la Chambre des Notaires ou au Conseil Régional de communiquer la Fiche d'informations pratiques – Formation CRIDON LYON- dûment complétée au CRIDON LYON, 10 jours maximum avant la formation et de communiquer toutes les informations pratiques aux participants (lieu, horaires, fiche pédagogique, etc.).

**Un exemplaire de la convention dûment signé par le Président de la Chambre des Notaires ou du Conseil Régional, doit impérativement être retourné au GIE CRIDON LYON, avant le début de la formation, une simple copie par mail suffisant.**

**Le contrat est formé entre les parties par l'envoi au CRIDON LYON par le Client, de la convention de formation préalablement adressée par le CRIDON LYON, afférente à la session et à la ou aux personne.s inscrite.s. ; pour les prestations « sur mesure », le contrat est formé par l'acceptation formelle par « le client » de l'offre d'intervention laquelle inclut la fiche pédagogique de la formation demandée, la convention de formation et le devis d'intervention correspondant.**



### 3 – ANNULATION

#### **a) Pour les inscriptions à une session de formation en présentiel organisée par le CRIDON LYON :**

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du Client (du participant ou du responsable de l'inscription) doit être notifiée par écrit au GIE CRIDON LYON, et parvenue au minimum 48 heures ouvrés avant le début de la formation en présentiel. Pour les formations en « présentiel » qui ont lieu le lundi, l'annulation doit être adressée le jeudi précédent avant midi.

Pour toute annulation d'inscription effectuée moins de 48 heures ouvrés avant le début de la formation concernée ou en cas d'absence du participant inscrit, le GIE CRIDON LYON facturera à l'Étude le coût de la prestation soit 350 € HT pour une journée et 175 € HT pour une demi-journée outre les frais irrépétibles (réservation d'hôtel, moyens de transport, ...) qui ne pourraient pas être annulés sans frais par le CRIDON LYON.

Toute formation commencée est due en totalité.

Toutefois, lorsqu'un participant ne peut réellement pas assister à une formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur du même office ou Chambre (Le Client).

Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par écrit au GIE CRIDON LYON.

Par ailleurs, le GIE CRIDON LYON se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 5 jours calendaires avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, le GIE CRIDON LYON s'engage à prévenir immédiatement les participants concernés, par écrit et à les rembourser. Si une autre session est organisée sur le même thème, les participants en seront informés en priorité.

#### **b) Pour une Étude, une Chambre ou un Conseil Régional (Le Client) ayant programmé une session de formation en présentiel avec les formateurs du CRIDON LYON :**

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du Client (Étude, Chambre des Notaires ou Conseil Régional), doit être notifiée par écrit au GIE CRIDON LYON, et parvenue à ce dernier au moins 15 jours ouvrés avant le début de la formation.

Pour toute annulation d'inscription effectuée moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation concernée, le GIE CRIDON LYON facturera au Client (Étude, Chambre des Notaires, Conseil Régional) le coût intégral de la prestation soit 2.200 € HT pour une journée et 1.100 € HT pour une demi-journée outre les frais irrépétibles (réservation d'hôtel, moyens de transport, ...) qui ne pourraient pas être annulés sans frais par le CRIDON LYON dont les frais de déplacement engagés par le formateur.

Il en sera de même pour toute prestation « sur mesure » ayant donné lieu à devis accepté par les deux parties.

Toute formation commencée est due en totalité.

Par ailleurs, le GIE CRIDON LYON se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 5 jours ouvrés avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, le GIE CRIDON LYON s'engage à prévenir immédiatement le donneur d'ordre, par écrit. Si une autre session est organisée sur le même thème, les participants en seront informés en priorité par le donneur d'ordre.

#### **c) Pour les inscriptions à un parcours de formation digital sur la plateforme de formation en ligne CRIDON LYON :**

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du Client (du participant ou du responsable de l'inscription) doit être notifiée par écrit au GIE CRIDON LYON.

Toute formation, tout parcours, commencé est due en totalité sauf si la cause de l'interruption est due au CRIDON LYON.

Si le participant ne peut pas suivre une classe virtuelle programmée à son inscription, il doit en informer le CRIDON LYON, au minimum, 5 jours ouvrés avant la date effective.

Si le participant n'a pas pu suivre la classe virtuelle programmée à son inscription, il pourra visionner un enregistrement qui sera inséré dans son parcours à l'issue de la classe virtuelle.

Par ailleurs, le GIE CRIDON LYON se réserve le droit d'ajourner une classe virtuelle, au plus tard 5 jours ouvrés avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, le GIE CRIDON LYON s'engage à prévenir immédiatement les participants concernés, par écrit.

#### 4 – TARIFS – PAIEMENT

Les prix des formations sont indiqués en Euro, hors taxes, sur la convention de formation.

A réception de la convention de formation qui vaut bon de commande, le client se doit de régler la prestation commandée à réception de facture.

Les factures émises par le GIE CRIDON LYON sont payables comptant et sans escompte, au plus tard à la date d'échéance figurant sur celles-ci, par virement bancaire, chèque. À défaut, des pénalités de retard seront facturées. Ainsi, toute facture non payée à l'échéance porte intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à un taux annuel égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, calculé par mensualité. En cas de recouvrement des factures impayées par voie judiciaire ou autre, le montant de celles-ci serait augmenté de 20% à titre de pénalité forfaitaire. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due de plein droit au créancier en cas de retard de paiement est de 40 €uros, sauf justification de frais plus élevés.

En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, il appartient au responsable de l'inscription, de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer le paiement. Si celui-ci n'était pas effectué, le CRIDON LYON serait fondé à réclamer un montant de ce paiement à l'Étude inscrite, solidairement débitrice à son égard et le montant des pénalités pour retard de paiement. Le CRIDON LYON se réserve le droit de facturer un acompte de 30% à la commande.

Pour les sessions de formation organisées par le CRIDON LYON, les factures acquittées seront déposées à l'issue de la formation dans l'espace privé du site [www.cridon-lyon.fr](http://www.cridon-lyon.fr) du représentant du Client (l'Étude).

Pour les sessions de formation organisées par une Étude, une Chambre des Notaires ou un Conseil Régional, les factures acquittées seront déposées dans leur espace privé du site [www.cridon-lyon.fr](http://www.cridon-lyon.fr).

|                         |                                                                                                   | Tarif ½ journée                                      | Tarif journée                                        |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Formation en présentiel | Si formation dans les locaux du CRIDON LYON ou organisées à l'initiative du CRIDON LYON en région | 175 € HT*                                            | 350 € HT **                                          |
|                         | Si formation organisée pour une Étude dans ses locaux                                             | 1.100 € HT* + frais de déplacement du. des juriste.s | 2.200 € HT* + frais de déplacement du. des juriste.s |
|                         | Si formation organisée par une Chambre des Notaires/Conseil Régional                              | 1.100 € HT*                                          | 2.200 € HT*                                          |

\* comprend le support pédagogique « papier » remis sur place.

\*\* comprend le support pédagogique « papier » remis sur place, le déjeuner du participant sur place.

|                              |                                                                                            | Tarif ½ journée | Tarif journée |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|
| Formation en visioconférence | Les formations en visioconférence se déroulent sur 2 demi-journées en principe successives | 175 € HT        | 350 € HT      |

Les formations en digital sont payables comptant à la commande (par virement bancaire, chèque ou prélèvement).

|                                                                 | Tarifs                                                          |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Formation en digital sur notre plateforme de formation en ligne | Module d'une durée minimum de 1H15 <b>sans</b> classe virtuelle |
|                                                                 | Module d'une durée minimum de 3H30 <b>sans</b> classe virtuelle |
|                                                                 | Module d'une durée minimum de 1H30 <b>avec</b> classe virtuelle |
|                                                                 | Module d'une durée minimum de 3H30 <b>avec</b> classe virtuelle |
|                                                                 | 150 € HT                                                        |
|                                                                 | 200 € HT                                                        |
|                                                                 | 250 € HT                                                        |
|                                                                 | 300 € HT                                                        |

Toute commande est facturée. La facture est due, même en cas de non-réalisation des modules du parcours de formation. Le Client dispose d'un an, à compter de la date d'achat pour réaliser le parcours.

## 5 – ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du Contrat, les parties conviennent de faire élection de domicile en leur siège respectif et dans les conditions suivantes :

Pour le GIE CRIDON LYON : au 37 Boulevard des Brotteaux – 69455 LYON CEDEX 06.

Pour le Client : à l'adresse afférente au code CRPCEN mentionnée lors de la prise de commande.

## 6 – COMPÉTENCE – CONTESTATION

Sera seul compétent en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, le tribunal compétent du ressort de Lyon ou son Président en matière de référé, à moins que le GIE CRIDON LYON ne préfère saisir toute autre juridiction compétente. Le Client accepte cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.

## 7 – ATTESTATION DE PRESENCE

### Formation en présentiel :

Des feuilles d'émargement seront délivrées par les formateurs (pour des formations organisées par une Chambre des Notaires ou un Conseil Régional ; le représentant de ces derniers se doivent de les remettre aux formateurs le jour J). Chaque participant devra émarger (pour les sessions d'une journée : matin et après-midi).

En application de l'article L6353-1 du code du travail, une attestation de présence sera délivrée à chaque participant selon leur émargement.

Ces dernières seront disponibles dans l'espace privé du site [www.cridon-lyon](http://www.cridon-lyon), du client, directement sur le site Internet du GIE CRIDON LYON.

La quasi-totalité des formations du CRIDON LYON sont habilitées par le CSN et comptent ainsi pour le quota d'heures obligatoires des Notaires.

### Formation en digital :

Lorsqu'un participant aura terminé son parcours en ligne et qu'il aura validé l'ensemble des questionnaires d'ateliers et de fin de parcours, une attestation lui sera délivrée. Il pourra la retrouver dans son espace personnel de la plateforme de formation en ligne.

## 8 – CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'amélioration de nos services.

Le destinataire des données est exclusivement la propriété du CRIDON-LYON.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à M. Michel MANENT - CRIDON-LYON - 37 Boulevard des Brotteaux - 69455 LYON CEDEX 06. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## 9 – HANDICAP OU CONTRAINTES PERSONNELLES

En cas de handicap ou de contrainte personnelle (exemple : allergies alimentaires ou autres), le Client est prié de nous contacter directement et préalablement: [formation@cridon-lyon.fr](mailto:formation@cridon-lyon.fr) en sorte que les mesures appropriées aient pue être prises.

## 10 – REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement de la formation du CRIDON LYON est consultable sur simple demande ou sur le site Internet [www.cridon-lyon.fr](http://www.cridon-lyon.fr) ; le CRIDON LYON assure dans ses locaux, le respect des dispositions qu'il a mises en œuvre.

Le règlement intérieur de l'employeur reste applicable ainsi que celui du lieu de la formation (si l'animation se déroule dans les locaux du CRIDON LYON, ce dernier est consultable dans la salle de formation).

Lorsque l'animation de la session de la formation se déroule dans ses locaux ou ceux qu'elle met à disposition, le Client reste seul responsable des modalités, conditions d'organisation et du respect des dispositions du règlement intérieur qu'elles soient générales ou spéciales et ou des dispositions éventuelles prises notamment en matière d'hygiène et de sécurité (COVID-19, ...).

## 11 – EXHAUSTIVITE DES ENGAGEMENTS

Les parties reconnaissent que le contrat est constitué des présentes conditions générales, des conventions de formation et devis acceptés par elles, à l'exclusion de tout autre document.

Toute condition générale ou particulière, toute modalité contraire aux présentes ou à celles édictées par le CRIDON LYON notamment dans les conventions de formation ou devis, opposée par le Client ne peuvent, sauf acceptation préalable formelle et expresse du CRIDON LYON, prévaloir sur les présentes ou engagements pris et acceptés par le CRIDON LYON ce, quel que soit le moment elle aura été portée à sa connaissance.

La nullité éventuelle d'une clause des présentes conditions, n'entraîne pas la nullité des autres clauses ou engagements pris par les parties.

**La réalisation des sessions de formation et le paiement du prix n'emportent pas transfert de propriété des contenus et supports pédagogiques lesquels demeurent la propriété exclusive du CRIDON LYON au sens des dispositions légales prises en matière de propriété littéraire et artistique ce, sauf accord exprès préalable du CRIDON LYON. Le Client s'interdit toute reproduction, prêt, échange, cession, aliénation même partielle ce, quelle qu'en soit la forme ou la dénomination, d'exploiter notamment à des fins commerciales, directement ou indirectement la documentation mise à disposition.**